

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Séance du 13 décembre 2012

Ordre du jour

1. Comité de concertation Gouvernement fédéral Gouvernements des Communautés et des Régions.
2. Relations avec le Parlement de la Communauté française.
3. Confirmation de la décision prise en séance conjointe du Gouvernement flamand, du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement wallon du 7 décembre 2012.
Echange de bonnes pratiques sur les stratégies de développement régional respectives et la thématique emploi synergies.
4. Confirmation de la décision prise en séance conjointe du Gouvernement flamand, du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement wallon du 7 décembre 2012.
Plan d'actions de relance via la R&D.
Actions conjointes entre Flandre, Wallonie et Communauté française.
5. Confirmation de la décision prise en séance conjointe du Gouvernement flamand, du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement wallon du 7 décembre 2012.
Projet d'accord de coopération entre la Communauté flamande et la Communauté française relatif à la gestion et au fonctionnement du « Jardin botanique national de Belgique ».
6. Confirmation de la décision prise en séance conjointe du Gouvernement flamand, du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement wallon du 7 décembre 2012.
Projet d'accord de coopération en matière de Culture entre la Communauté flamande et la Communauté française.
7. Confirmation de la décision prise en séance conjointe du Gouvernement flamand, du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement wallon du 7 décembre 2012.
Accueil des compétences transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat.
Echange méthodologique.

8. Confirmation de la décision prise en séance conjointe du Gouvernement flamand, du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement wallon du 7 décembre 2012.
Projet d'arrêté royal relatif aux droits à rémunération pour prêt public des auteurs, des artistesinterprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des producteurs de premières fixations de films et proposition d'un nouvel arrêté.
9. Confirmation de la décision prise en séance conjointe du Gouvernement flamand, du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement wallon du 7 décembre 2012.
Conservatoire Royal de Bruxelles – Rue de la Régence, n°30.
Point de la situation et perspectives d'avenir.
10. Plan de simplification administrative et d'eGouvernement 20102014
« Ensemble Simplifions ».
Objectif 1 : simplifier et améliorer la réglementation.
Suppression de textes obsolètes – première mise en oeuvre.
Projet de décret portant abrogation de l'article 3.V de l'arrêté royal du 15 décembre 1973 déterminant les normes de dédoublement et de regroupement d'années d'études dans l'enseignement technique secondaire, dans les enseignements supérieurs technique, économique, agricole, paramédical, social, pédagogique et artistique de type court, dans les enseignements supérieurs technique et agricole du deuxième degré et le décret du 12 mars 1990 déterminant le nombre de périodes de pratique professionnelle dans l'enseignement supérieur social de type court et de plein exercice et du décret du 24 décembre 1990 créant une commission de surveillance de la législation sur la langue française.
Projet d'arrêté portant abrogation de certaines dispositions en matière d'aide aux détenus, d'aide aux enfants victimes de maltraitements, d'enseignement de promotion sociale et d'enseignement non obligatoire.
Seconde lecture
11. Plan de simplification administrative et d'eGouvernement 20102014
« Ensemble Simplifions ».
Simplification de la procédure d'agrément.
Premier rapport – screening et pistes de simplification.
12. Plan de simplification administrative et d'eGouvernement 20102014
« Ensemble Simplifions ».
Mise en oeuvre de la réduction des délais de paiement pour les factures et l'octroi des subventions.
13. Plan de simplification administrative et d'eGouvernement 20102014
« Ensemble Simplifions ».
Etat d'avancement du développement des outils de l'objectif 2 : simplifier et harmoniser les processus.
14. Rapport d'activités 2011 de l'Office de la naissance et de l'enfance.

15. Fonction publique.
Projet d'arrêté relatif à la mobilité vers les Services du
Gouvernement de la Communauté française, le Conseil supérieur de l'audiovisuel ou chacun
des organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de Secteur XVII.
Deuxième lecture
16. Projet de décret portant création de la fonction de logisticien de recherche au sein des
universités en Communauté française.
Troisième lecture
17. Avant-projet d'arrêté relatif à la mise en oeuvre de la prévention générale par les conseils
d'arrondissement de l'aide à la jeunesse.
Première lecture
18. Avant-projet d'arrêté relatif à la composition des plateformes de concertation visées aux
articles 23 et 23bis du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, à la désignation
des membres des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse et des membres des
plateformes de concertation, aux indemnités allouées à ceux-ci et au fonctionnement des
conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse.
Première lecture
19. Exécution du décret du 12 juillet 2012 organisant la Certification par Unités d'Acquis
d'Apprentissage (CPU).
Projet d'arrêté définissant certains éléments du modèle du dossier d'apprentissage CPU.
Projet d'arrêté définissant le modèle d'attestation de validation d'une unité d'apprentissage
délivrée dans le régime expérimental de la Certification par Unités d'Acquis d'Apprentissage
(CPU).
Projet d'arrêté relatif à l'organisation et au fonctionnement des groupes de travail prévus par
l'article 39bis, § 2, du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de
l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures
propres à les atteindre.
Seconde lecture